

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Shanna Roussy et Gaétane Hautcoeur et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Est également présente madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 01.

RÉS. NO. 330-2022 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec l'ajout du sujet suivant au point 7 - Affaires nouvelles :

- 7.1 Centre de mise en valeur des Opérations Dignité – Demande de commandite et plan de visibilité – Présentation d'une pièce de théâtre commémorative pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec.

RÉS. NO. 331-2022 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ledit procès-verbal soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 332-2022 : MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal modifie son calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 afin que la séance du mardi 4 octobre 2022 soit reportée au mardi 11 octobre 2022, à 19 h.

ÉTAT DES TAXES

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, dépôt est fait au conseil de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

RÉS. NO. 333-2022 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 21 juillet au 31 août 2022, au montant de 195 192,91 \$, et la liste des comptes à payer au 31 août 2022, au montant de 290 811,70 \$.

RÉS. NO. 334-2022 : TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA CÔTE DE GASPÉ INC. – PLAN DE TRANSPORT RELATIF À L'ENTENTE SUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE les villes de Gaspé et Percé ont confié à Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc., organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire, depuis 1991 et 1993, et la gestion du service;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, 14 392 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 15 671 en 2022;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Gaspé et Percé sont éligibles à une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme de subvention au transport adapté 2022-2024 du ministère des Transports du Québec, laquelle vise à couvrir une partie des frais de transport engagés pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le programme;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires en ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. a mis à jour son *plan de transport* dans le cadre de cette demande d'aide financière et qu'il est demandé que celui-ci soit adopté par les villes participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal de la Ville de Percé adopte le *Plan de transport relatif à l'entente sur l'exploitation d'un service de transport adapté*, Mise à jour d'août 2022, soumis par Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.

RÉS. NO. 335-2022 : CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR DE CAP D'ESPOIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Club FADOQ L'Anneau d'Or de Cap d'Espoir dans le cadre de la présentation, les 23 et 24 septembre 2022, du spectacle *L'Étranger*.

RÉS. NO. 336-2022 : POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un affichage pour pourvoir un poste régulier à temps complet de directeur du service de sécurité incendie.

RÉS. NO. 337-2022 : CONTRAT AVEC LA FERME FRANSCAL INC. – LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2021, le conseil municipal acceptait l'offre de la Ferme Franscal inc. pour le partage de son tracteur New Holland T7.230, de l'année 2018, suivant une location de 6 mois d'hiver, 450 heures par année, et ce, pour une période de 2 ans, soit un 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2023, au montant mensuel de 2 800 \$ plus taxes et plus 75 \$/heure pour toute heure excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires ne sont pas suffisants pour le paiement de cette dépense en 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités de fonctionnement.

RÉS. NO. 338-2022 : APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL ET AJOUT D'UNE FOSSE D'ENTRETIEN MÉCANIQUE AU GARAGE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'appel d'offres public publié par la greffière, le 17 août 2022, dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal et l'ajout d'une fosse d'entretien mécanique au garage municipal.

RÉS. NO. 339-2022 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE SUR LE LOT 4 899 049, CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 433, CHEMIN BOUGAINVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté, le 9 juin 1998, le *Règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté, le 23 septembre 2008, le *Règlement numéro 308-2008* modifiant le *Règlement numéro 262-98* afin d'assujettir la délivrance de permis pour la construction d'un bâtiment principal à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la demande présentée pour l'approbation des plans relatifs à la construction d'une résidence de villégiature sur le lot 4 900 049, cadastre du Québec, situé au 433, chemin de Bougainville;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, datée du 9 août 2022, d'accepter les plans déposés avec les conditions suivantes et avec l'enfouissement des fils à la discrétion du propriétaire :

- la restauration du bâtiment;
- le remplacement des deux portes par une seule porte principale;
- l'installation d'une jupe;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve les plans déposés pour la construction d'une résidence de villégiature sur le lot 4 899 049, cadastre du Québec, situé au 433, chemin de Bougainville, avec les conditions recommandées par le comité consultatif d'urbanisme et avec l'enfouissement des fils à la discrétion du propriétaire.

RÉS. NO. 340-2022 : PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES ABORDS (POSTE D'ACCUEIL)

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été accordé à Excavation Bernard & Gene Cahill inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le stationnement du parc municipal de la Rivière Émeraude et de ses abords (poste d'accueil);

CONSIDÉRANT QUE la facture pour ces travaux s'élève à 14 981,70 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires ne sont pas suffisants pour le paiement de cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 15 729 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

RÉS. NO. 341-2022 : AMÉNAGEMENTS DES PARCS – ACQUISITION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de Jambette, datée du 16 juin 2022, au montant de 59 763,40 \$ plus taxes, relativement à la fourniture de structures récréatives pour les parcs municipaux du Rang 2 de Cap d'Espoir, du centre communautaire de Bridgeville et de la halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même l'affectation de l'excédent de fonctionnement, au montant de 215 000 \$, effectuée en vertu de la résolution no. 392-3021 adoptée le 28 septembre 2021.

RÉS. NO. 342-2022 : ÉVÉNEMENTS GASPESIA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – XTERRA

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à Événements Gaspesia dans le cadre de l'activité de cross triathlon XTERRA Gaspesia qui s'est tenue sur le territoire de la ville de Percé le 4 septembre 2022.

RÉS. NO. 343-2022 : ÉVÉNEMENTS GASPESIA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MARATHON

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à Événements Gaspesia dans le cadre du marathon international Gaspesia qui se tiendra sur le territoire de la ville de Percé le 18 septembre 2022.

RÉS. NO. 344-2022 : LES PERCÉIDES, FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA ET D'ART DE PERCÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ aux Percéides, Festival international de cinéma et d'art de Percé dans le cadre de la 14^e édition du festival qui s'est tenue du 16 au 21 août 2022.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. NO. 345-2022 : CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – DEMANDE DE COMMANDITE ET PLAN DE VISIBILITÉ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de commandite au montant de 200 \$, avec le plan de visibilité qui l'accompagne, reçue du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité dans le cadre d'une tournée de spectacle avec la pièce de théâtre commémorative « L'incroyable et ineffaçable histoire de Sainte-Dignité-de-l'Avenir » pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux villages fermés de l'Est-du-Québec, laquelle sera notamment présentée à Val d'Espoir le 5 octobre 2022.

Aucune autre affaire nouvelle étant portée à l'attention du conseil, madame la mairesse annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 19 H 51, madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**